



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 32181

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le taux de TVA applicable dans la filière équine. Alors que la France appliquait depuis 2004 un taux réduit de TVA dans la filière agricole du cheval et de l'équitation, la cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu un arrêt le 8 mars 2012 jugeant que l'application du taux réduit de TVA aux opérations relatives aux chevaux non destinés à être utilisés dans la préparation de denrées alimentaires ou à la production agricole. Dans ce contexte de manquement à ses obligations en vertu des dispositions précisées dans la directive 2006-112-CE du 28 novembre 2006, la France a prévu dans sa loi de finances rectificative pour 2012 l'augmentation du taux de TVA de 7 % à 19,6 % dans le secteur du cheval. Toutefois, le Gouvernement a maintenu le taux réduit de TVA pour les activités des établissements équestres en 2013 en publiant le 7 mars 2013 dans le bulletin officiel des impôts, le maintien du taux de TVA réduit pour la filière équine jusqu'au 1 décembre 2014. L'activité agricole n'étant aucunement mentionnée dans le texte, les éleveurs s'inquiètent du renchérissement des prix de vente TTC qui pourrait atteindre 17 % ainsi que de la disparition d'emplois et d'investissements afférents. Force est de constater que le 1er juillet 2012, le Gouvernement hollandais a interprété différemment la directive communautaire, il est possible pour leurs éleveurs; principaux concurrents des éleveurs français, de maintenir des taux réduits de TVA pour la vente et l'élevage de chevaux jusque 5 ans. Aussi, au regard de la situation des Pays-Bas qui ont su faire de la condamnation de l'Europe une application exonérant les reproducteurs et les jeunes chevaux, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de défendre la filière équine française.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32181

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7089

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)